

Règlement particulier du tournoi Promobad

PromoBad Simple & Funky

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

1. ARTICLE 1 : GENERALITES

- 1.1 La compétition est un tournoi Promobad, autorisé sous le numéro **XXXXXX** et sous le nom **PromoBad « Simple & Funky »**. Il se déroule Le **23 Février 2025** de **10 :00** à **18:00** à *Centre sportif FV Raspail, 58 avenue François Vincent Raspail 94110 Arcueil*, sur 7 terrains.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.

2. ARTICLE 2 : SÉRIES ET TABLEAUX

- 2.1 Le tournoi **PromoBad « Simple & Funky »** est un tournoi **de simple** et régional qui s'adresse à tous les joueurs des catégories « senior » et « vétéran » classés entre **NC** et **P10**.
- 2.2 Les tableaux sont ouverts en **simple femme et homme** uniquement.
- 2.3 La compétition sera découpée en un total de 17 séries au maximum pour les femmes et hommes, en fonction des CPPH au moment du tirage au sort afin de créer des séries de niveau homogène. En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner ou supprimer des séries.
- 2.4 Tous les tableaux se jouent sous forme de **poule unique, sans phase finale**. Des poules de 4 seront privilégiées.
- 2.5 Les inscriptions sont limitées à 102 joueuses/joueurs maximum.

3. ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au **9 février 2025**. Les classements seront arrêtés à cette date pour la composition des séries.
- 3.2 La date du tirage au sort est fixée au **16 février 2025**.
- 3.3 Les inscriptions s'effectueront uniquement en ligne sur Badnet ou eBad. En cas de problème, l'organisateur peut être contacté à l'adresse contact@cosmabad94.fr. Aucune inscription ou modification ne sera prise par téléphone.
- 3.4 La prise en compte des inscriptions se fait en mode Standard, c'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée des règlements.
- 3.5 Les frais d'inscription s'élèvent à **12€** par joueur. Le règlement de l'inscription se fera uniquement en ligne sur Badnet ou eBad.
- 3.6 Les joueurs jouent obligatoirement dans la série correspondant à leur classement du **14 février 2025**.
- 3.7 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 10:00 à 18:00

- 3.8 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'inscription mal complétées ou d'une erreur lors de l'inscription sur les outils numériques sont supportées par le joueur et ou son club en cause.

4. ARTICLE 4 : FORFAITS

- 4.1 Toute joueuse / joueur s'inscrivant au tournoi **PromoBad « Simple & Funky »** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits. Il doit prévenir et justifier son forfait auprès de l'organisateur et de la LIFB (adresse mail : forfait@lifb.org ; lien procédure : [Justifier son forfait – Ligue Île-de-France de Badminton \(lifb.org\)](https://www.lifb.org/justifier-son-forfait))
- 4.2 Toute joueuse ou joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction.
- 4.3 Toute joueuse ou joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par mail (contact@cosmabad94.fr) à l'organisateur dans les plus brefs délais.
- Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, la joueuse / le joueur est remboursé des frais d'inscription
 - Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, la joueuse /le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription.** Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.4 Lorsqu'une joueuse ou un joueur est défaillant, il doit notifier par écrit à l'organisateur s'elle/il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, la joueuse / le joueur peut proposer un remplaçant.

5. ARTICLE 5 : DEROULEMENT

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact renseignée sur Badnet ou eBad. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Le GEO de la compétition sera Béatrice BOIS DE FER.
- 5.3 Toute joueuse ou joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase. En cas de retard, la joueuse / le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.4 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, les volants officiels du tournoi sont **DTL 81**.
- 5.5 Les matches peuvent être lancés au plus tôt **30 minutes** avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.6 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage.
- 5.7 Le temps de repos entre deux matchs est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.8 Lors du jeu, si le volant touche un obstacle au-dessus du terrain, le volant sera déclaré "Let" sur un premier service, "faute" sinon.
- 5.9 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.10 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

- 5.11 La participation au tournoi **PromoBad « Simple & Funky »** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.12 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).
- 5.13 Droit à l'image : Tout participant est susceptible d'être photographié durant le tournoi pour une publication notamment sur le site internet du club et la page Facebook du club. Sans avis contraire écrit et signé du joueur, l'inscription au tournoi vaut acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image par le joueur.